



# Le Petit DRONNE

Chers Amis,

Voilà le premier bulletin de l'année 2023. Sans être particulièrement pessimiste dans mon édito du mois de Décembre, je restai réservé pour la nouvelle année.

Le constat que l'on peut faire pour ce premier trimestre, est que la situation générale ne s'est pas améliorée. Mais il est nécessaire d'avancer. Le Conseil en réunion le 06 avril 2023 a validé les comptes de 2022. Nous avons terminé l'exercice avec un excédent de 245 742,38 €.

Dans le cadre du budget prévisionnel 2023, il a été décidé, pour palier l'accroissement des charges, d'augmenter le taux des taxes. Cela n'était pas arrivé depuis 2017. Cette augmentation est néanmoins maîtrisée car elle n'est que de 2%. Notre programme investissement est ambitieux et nécessaire. Vous trouverez le détail en pages intérieures.

Un mot pour notre monument aux Morts. Nous lui avons fait subir un sérieux lifting grâce en partie à Jean-Claude Rouffignac qui a offert à la commune l'ensemble des plaques en granit portant les noms de nos anciens morts pour la France.

Les festivités se mettent en place sous la houlette du Comité des fêtes. Je citerai la marche pour les enfants hospitalisés, le repas des aînés de concert avec le CCAS, les marchés gourmands et surtout le 08 juillet le passage du tour de France. Une journée exceptionnelle en préparation.

Nous aurons l'occasion de vous tenir informés régulièrement, car même s'il s'agit d'un évènement sportif connu dans le monde entier, il n'en reste pas moins très contraignant pour les habitants des communes traversées.

Voilà chers amis, j'espère vous voir nombreux sur les évènements que j'ai énumérés, et je vous souhaite un très bon printemps.

## SOMMAIRE

*Les vœux du Maire*

*Soirée de la Saint Valentin*

*l'Étendoir des Mots*

*les 100 ans de Régine Baron*

*Carnaval des écoles*

*Démarchage téléphonique*

*Les Budgets*

*- comptes administratifs*

*- prévisions 2023*

*Les problèmes saisonniers*

*- débroussaillage*

*- interdiction de brûlage*

*- frelon asiatique*

*Renovation Monument aux Morts*

*Informations Mairie*

## et Double



## samedi 14 janvier : Les vœux du Maire salle polyvalente de Monfourat



En raison des problèmes sanitaires, pour Monsieur HUCHET, c'était ses premiers vœux. Pourtant c'est pratiquement 3 ans qui se sont écoulés. En 3 ans il s'en passe des choses dans nos collectivités. Aussi a-t-il été question d'évoquer les principaux dossiers :

- installation des caméras de vidéosurveillance, (un complément à l'étude pour la halte ferroviaire),
- réparations des dégâts aux locaux communaux (près de 400 000 €)

- Ancien presbytère : transformé et aménagé en salle pour les Associations en remplacement des préfabriqués inutilisables ;
- Gymnase : projet de réhabilitation et l'obligation des mises aux normes pour personnes en situation de handicap (les dossiers de subvention ont été déposés),
- Mairie : lancement d'une réflexion pour une mise aux normes pour les mêmes raisons ;
- Ecoles : remplacement de la chaudière de l'école primaire, (après celle de l'école maternelle) installations d'outils numériques pédagogiques, aire de jeux,
- PLUi : les études, pilotées par la CALi, se poursuivent. L'objectif est que ce document soit terminé pour 2026.

Le Comité des Fêtes avait prévu une soirée choucroute le 10 décembre. En raison du nombre insuffisant d'inscriptions, cette soirée a été annulée au grand regret des organisateurs. La proximité des fêtes de fin d'année a certainement eu une certaine incidence.

Cette annulation a mal été ressentie des membres du Comité des Fêtes. Pouvait-on rester sur cet aléa ? Il fallait se relancer. La Saint Valentin était la bonne occasion et il est permis de dire que les efforts ont été récompensés. C'est plutôt à un trop plein auquel il a fallu faire face, imposant de refuser des personnes avec qui nous aurions aimé partager cette soirée. La salle polyvalente de Monfourat ne peut accueillir que 115 places. C'est le maximum que l'on peut raisonnablement recevoir, surtout si l'on veut réserver un peu de place pour les danseurs et pour que les serveurs puissent circuler. Il faut dire aussi que le repas réalisé par Christian Banier a été, comme à l'accoutumé, alléchant et de qualité.

### 18 février - Soirée Saint-Valentin



### 7 avril 2023 - cour des Ecoles «l'Étendoir des Mots»



C'est dans la cour du groupe scolaire que s'est déroulé, comme dans plusieurs écoles du REP de Coutras «l'étendoir des mots»

Il s'agit «d'étendre» les productions des élèves dans la cour.

Pour notre école, les enseignants ont décidé d'accueillir les parents avec une flashmob réalisée par tous les élèves de l'école sur le titre «Happy».

Les élèves de la chorale ont ensuite interprété plusieurs chansons avec pour titre «L'oiseau et l'enfant». Les parents ont enfin été invités à regarder les productions de leurs enfants.

Un grand merci à l'association des parents d'élèves qui a tenu un stand de vente de sucreries pour cette occasion !

**Prochain rendez-vous le dimanche 25 juin pour la fête de l'école sous le thème «la Nature».**

## DES ACTIVITES LE 25 FEVRIER 2023

25-02-1923

C'est à Reyraud du Moulin  
en soirée  
qu'est née Régine DAILLEAU



25 février 2023  
100 ans se sont  
écoulés  
Durant cette longue  
période  
elle a vu arriver ses  
4 enfants  
puis 6 petits enfants  
et enfin  
16 arrière petits  
enfants

C'est le 25 octobre 1941 que Régine épousait Yves Marcel BARON qui, malheureusement, devait la quitter bien trop vite en 1988. En 100 ans il s'en passe. A 16 ans elle partait à Libourne dans une usine de chaussures. Apprentissage tout indiqué puisqu'elle est venue grossir les effectifs de la Manufacture Maurice Baudou pour y confectionner des bottes. Mais il fallait s'occuper de ses 4 enfants (Jean-Pierre, Joëlle, Anne-Marie, Maryse) aussi pour leur bien-être elle quittait son emploi. Mais le sort devait l'amener à reprendre du service, dans la famille Baudou-Laporte d'abord, puis dans l'entreprise locale de maçonnerie Vignac ou elle est restée jusqu'à l'âge de la retraite. Pour l'occasion ses enfants ont voulu marquer dignement l'évènement. C'est ainsi que s'est retrouvée en cette salle polyvalente de Monfourat une grande famille, venue parfois de loin, lui témoigner toute leur affection. Maintenant Régine, qui a conservé toute sa lucidité, coule ses vieux jours dans une famille d'accueil, toujours fidèle à sa commune natale. Souhaitons lui de réunir tous les siens encore longtemps.

### Le carnaval des Parents d'Elèves

La dernière manifestation de ce type remonte à plusieurs années. Il est vrai que le contexte n'a pas toujours été favorable.

Mais pour une reprise, en cet après-midi du 25 février, les organisateurs ne peuvent être que satisfaits. Malgré la fraîcheur du jour, parents, enseignants - mais pas que - ont répondu présents.

Les Majorettes, qui ont assuré une bonne prestation tout le long du parcours, auraient certainement préféré, comme tous, une température plus clémente.

C'est dans la cour du groupe scolaire que ce défilé carnavalesque s'est retrouvé pour un goûter bien pourvu. Merci à tous pour la bonne tenue de cette manifestation, bien encadrée par les parents et avec la gendarmerie de Coutras venue en soutien.

### *le défilé sur le retour*



### LES CHIENS : toujours et encore !!

Que faut-il faire ou dire pour que les détenteurs de chiens prennent conscience des dérangements qu'ils causent. Soit en raison de la divagation - parfois réitérée - au risque de provoquer des accidents (qui engagent la responsabilité des « gardiens »), soit en raison des aboiements persistants – de jour comme de nuit - qui perturbent la quiétude du voisinage. Evidemment on peut difficilement empêcher un chien d'aboyer ou même de fuguer. Par contre il ne faut pas que cela soit répétitif...pénalisant.

Indifférence, inconscience des propriétaires. Problème de société ?

Ce qu'il y a de sûr c'est que ces problèmes sont récurrents et chronophages au niveau des municipalités.

Si vous prenez le soin de lire ces lignes faites en sorte d'y remédier. Faites en sorte de penser à votre environnement, aux conséquences. Par avance merci d'en tenir compte et de ce que vous ferez.

# LES BUDGETS

## I - COMPTES ADMINSTRATIFS (Maire) ET COMPTES DE GESTION (Comptable public) 2022.

Il s'agit de documents qui retracent l'ensemble des opérations réalisées au cours d'un exercice, tant en dépenses qu'en recettes pour chacune des deux sections. La tenue de ces deux comptes permettent un contrôle réciproque.

### 1.1 - budget communal - réalisé en 2022

FONCTIONNEMENT	
recettes :	1 860 465,95 €
dépenses :	1 782 714,24 €
<b>résultat de l'exercice :</b>	<b>77 751,71 €</b>
résultats antérieurs :	310 853,36 €
<b>résultat cumulé</b>	<b>388 605,07 €</b>

INVESTISSEMENT	
recettes	359 977,54 €
dépenses	313 605,79 €
<b>résultat de l'exercice :</b>	<b>46 371,75 €</b>
résultats antérieurs :	- 189 234,44 €
<b>résultat cumulé</b>	<b>- 142 862,69 €</b>

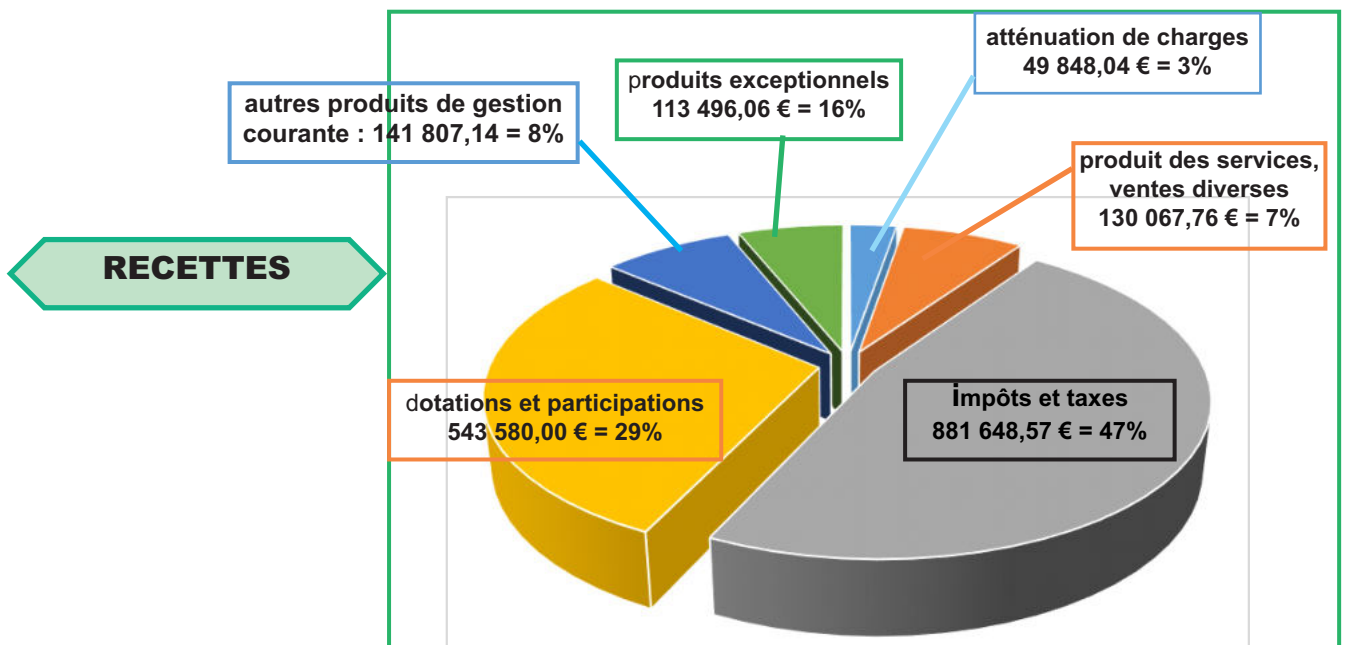
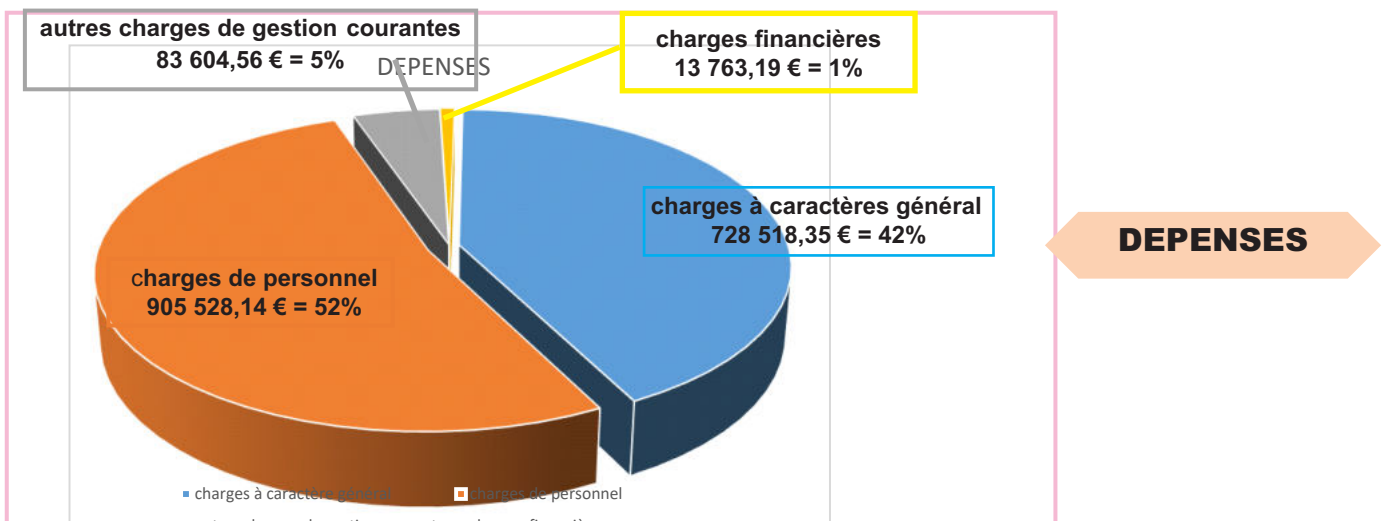
Le résultat cumulé entre les deux sections présente un excédent de 245 742,38 €. L'affectation du résultat au budget 2023 se fera de la façon suivante : 142 862,69 € section investissement, le reste en section fonctionnement.

### 1.2 - budget Centre Communal Action Sociale 2022

recettes :	7 600,23 €
dépenses :	6 371,70 €
<b>résultat :</b>	<b>1 228,53 €</b>

résultat exercices antérieurs	2 989,77 €
exercice 2022 :	1 228,53 €
Total cumulé :	4 218,30 €

### détail des opérations réalisées en 2022 par chapitres



# BUDGET PREVISIONNEL (dit PRIMITIF) POUR 2023

## I - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Cela fait cinq ans que nous n'avons pas augmenté le taux des taxes locales. La dernière remonte à 2017. Cette année, l'accroissement des dépenses (fluides, évènements climatiques, rénovation du gymnase ) nous contraignent de les augmenter de 2%. Ainsi le foncier bâti passe de 41,86% à 42,70%, le non bâti à 70,32% au lieu de 68,94%. Certes c'est toujours une augmentation, même si au regard de certaines collectivités celle de Les Eglisottes est contenue. A cela s'ajoute une taxe de 14,21 % sur les résidences secondaires. Explication : A compter de 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par une taxe sur les résidences secondaires. L'absence de vote du taux de cette taxe nous pénaliserait car elle serait interprétée comme une décision de ne pas en percevoir le produit.

## II - SECTION FONCTIONNEMENT

**Crédits ouverts en recettes et dépenses à hauteur de 2 075 185,38 €**

RECETTES		DEPENSES	
résultat de fonctionnement reporté	245 742,38 €	charges à caractère général	805 385,00 €
atténuation de charges	45 000,00 €	charges de personnel et frais assimilés	932 800,00 €
opération d'ordre, transfert entre section	15 000,00 €	dépenses imprévues	5 000,00 €
produits des services et ventes diverses	50 100,00 €	virement à la section investissement	232 070,67 €
impôts et taxes	945 448,00 €	opérations d'ordre de tranfert entre section	
dotations, subventions et participations	538 355,00 €	autres charges de gestion courante	82 856,93 €
autres produits de gestion courante	25 020,00 €	charges financières	15 852,00 €
produits financiers	100,00 €	charges exceptionnelles	1 000,00 €
produits exceptionnels	210 500,00 €	dotations aux amortissements et provisions	219,78 €

## III - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

**Crédits ouverts en recettes et en dépenses à 2 152 496,29 €**

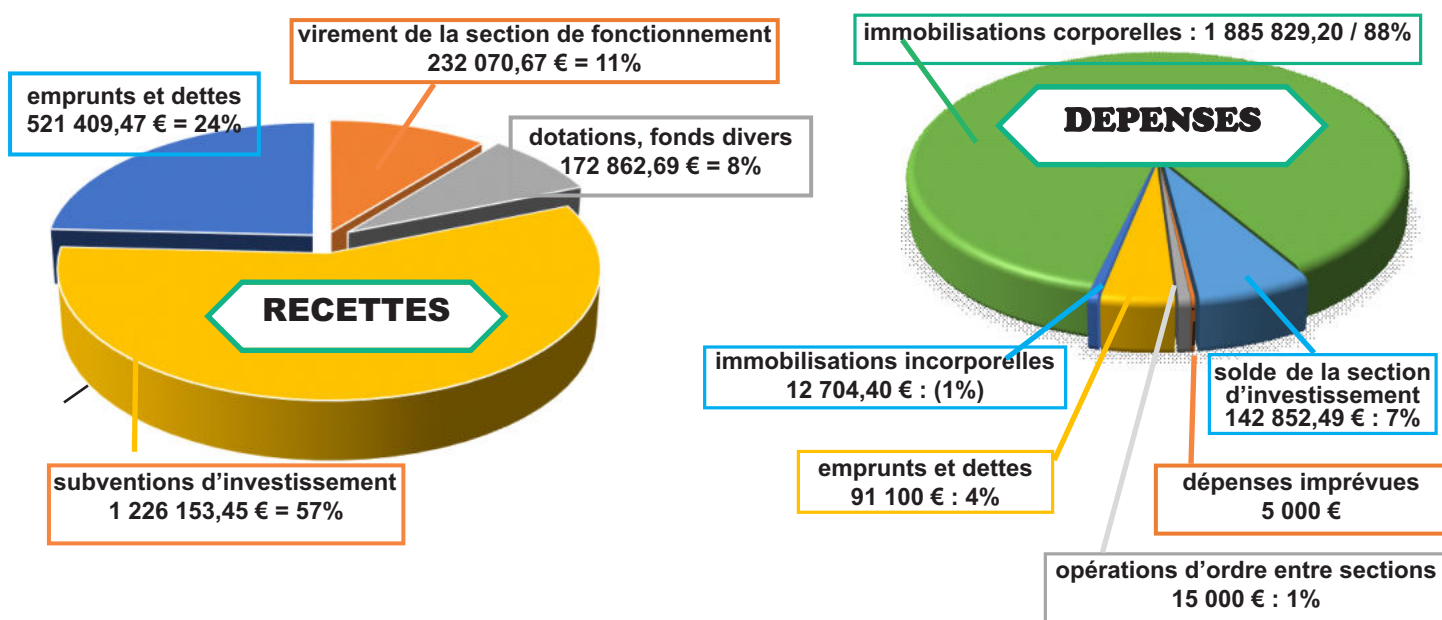
Pour ces opérations la Municipalité a déposé des dossiers visant à obtenir des subventions pour nous aider à les réaliser. Ce programme a été présenté en Commission finances. Il a ensuite été voté par l'équipe municipale. La préparation de ces dossiers a été complexe, fastidieuse et sans certitude du résultat.

OPERATIONS	ARTICLE	MONTANT	SUBVENTIONS ESCOMPTEES
GYMNASE			
- travaux - montant chors taxes	21 318	1 340 674,33 €	98 880,00 € DETR (attribuée)
- maîtrise d'oeuvre	21 318	125 100,00 €	861 709,06 € FOND VERT
- TVA	21 318	293 154,87 €	<b>293 154,87 € (prêt relais TVA)</b>
- Etudes	2031	10 587,00 €	220 500,00 € CONSEIL DEPARTal
- TVA	2031	2 117,40 €	1 800,00 € prog ACTEE
Total.....		1 771 633,60 €	<b>295 589,67 € (prêt relai subvention)</b>
PANNEAUX VILLAGE et CHANTIER	21 578	4 700 €	
BROYEUR DE VEGETAUX	21578	3 000 €	
CAVURNES	21316	6 500 €	terrassement et réalisation de la semelle en Régie
CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE	21312	45 000 €	18 698,00 € CONSEIL DEPARTal
ASSAINISSEMENT MONFOURAT	21 532	21 500 €	3 566,40 € DETR
TRAVAUX MARQUAGE VOIRIE	2151	2 400 €	mise en peinture des terre pleins centraux
ARMOIRE SALLE MOTRICITE	2184	1 500 €	meuble salle de motricité
BIBLIOTHEQUE (ordinateur et autres matériels )	2183	1 500 €	scanette, écran vidéo, ordinateur
Travaux mise aux normes PMR	2188	10 000 €	
DOTATIONS DIVERSES		30 000 €	20 000,00 € FCTVA 10 000,00 € Taxe d'aménagement 21 000,00 € FDAEC
<b>TOTAL GENERAL.....</b>		<b>1 897 733,60 €</b>	<b>1 844 898,00 €</b>

## IV - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce budget s'ouvre en dépense et en recette de fonctionnement à hauteur de 11 303 €. (Il avait été ouvert lors de l'exercice précédent à hauteur de 11 340 €)

## INVESTISSEMENT - PREVISIONS 2023



### des directives et des problèmes saisonniers toujours d'actualité



**Le brûlage à l'air libre des végétaux fait toujours l'objet d'une interdiction générale à laquelle la Mairie ne peut apporter de dérogation.**

**Cette interdiction est valable toute l'année.**

**Les végétaux coupés doivent être broyés ou déposés en déchetterie**

### Le débroussaillage : une obligation

Le Préfet de la Gironde vient de nous alerter sur les obligations de débroussaillage. Les événements récents confirment cette obligation. **Avec 1500 départs de feu (1600 ha brûlés), l'origine humaine y est dans 94% des cas. Pour l'Aquitaine c'est un lourd tribut.**

Selon l'art. L134-5 à L134-18 du code forestier le débroussaillage est une obligation légale.

Principe : Le débroussaillage incombe à tout propriétaire ou locataire de constructions ou installations de toute nature, situées à moins de 200 mètres des bois et forêts sur une distance de :

- 50 mètres aux abords des constructions ;
- 10 mètres de part et d'autre des voies privées.

En zone urbaine la totalité de la parcelle bâtie ou non doit être débroussaillée. Elle doit également être débroussaillée sur le terrain voisin lorsqu'il n'y a pas de construction (art.L131-12 du code forestier).

Le non respect de cette obligation peut donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par mètre carré, complétée d'une franchise de 5000 euros en cas de sinistre.

### Un fléau à éradiquer : le frelon asiatique

Cette espèce présente une menace sérieuse pour la biodiversité, pour la santé humaine et pour l'économie.

Pour l'homme : la pique peut avoir des graves conséquences. Tout dépend de la sensibilité de chacun. Elle peut provoquer des nécroses locales, des problèmes respiratoires, voire un arrêt cardiaque.

Pour la biodiversité : le frelon présente une menace pour le secteur agricole, surtout pour les apiculteurs. Le frelon asiatique se révèle être une menace réelle pour les abeilles. Posté en vol stationnaire près de la ruche ou posé directement sur la planche d'envol, il se jette sur les butineuses qui reviennent chargées de pollen. Pour toute ces raisons **il est important de faire détruire les nids dès qu'ils sont découverts. Pensez que l'abeille est essentielle pour la pollinisation.**



**Une nouvelle obligation pour les propriétaires : déclarer leurs biens immobiliers pour le 30 juin 2023. Il conviendra d'indiquer s'ils occupent eux-mêmes leur bien ou s'ils le louent.**

**C'est la personne qui occupait le bien au 1er janvier 2023 (par le propriétaire ou par un locataire) qu'il faut prendre en compte. A défaut de déclaration une amende forfaitaire de 150€ pourra être appliquée.**

**En cas de difficulté : un numéro d'assistance : le 0 809 401 401.**

## Un coup de jeune pour notre Monument aux Morts

Nos aïeux qui se sont sacrifiés méritent qu'on les honore, qu'on maintienne ce devoir de mémoire qu'on leur doit.

Les monuments aux morts sont là pour le rappeler. Le nôtre avait besoin d'être restauré. C'est chose faite ! Avec les services techniques de la commune la structure en pierres a été nettoyée, l'emblème et la chaîne ont été revêtus du « bleu horizon », couleur du poilu.

Mais c'est surtout avec Jean-Claude Rouffignac et son entreprise de pompes funèbres que le lustre lui a été rendu. Faisant don à la Collectivité de nouvelles plaques en granit avec la gravure du nom de ceux qui ont consenti bien des sacrifices.

Pour eux il souhaitait faire ce geste. La Municipalité ne peut être que sensible à cette démarche. Au nom des habitants de la commune qu'il soit remercié pour ce généreux mouvement.

### Déroulement des cérémonies du 8 Mai

- \* 11 heures rassemblement au monument aux morts de Monfourat
- \* 11 h.20 rassemblement au monument aux Morts de Les Eglisottes

à chaque rassemblement : Allocution, appel aux morts et dépôt de gerbes.



à 11h45 : un vin d'honneur sera offert par la Municipalité qui marquera le renouveau de notre Monument aux Morts.



Le réseau SNCF, dans le cadre du Plan de Relance Ferroviaire 2020-2025, doit conduire des études acoustiques destinées à identifier les bâtiments classés «points noirs» du bruit ferroviaire. A cet effet le bureau d'études IMPEDANCE sera amené à contacter certains d'entre nous pour mettre en place des équipements de mesure positionnés en façade de bâtiments répondant aux critères techniques.

Les techniciens chargés de cette opération seront dotés d'un mandat signé par la SNCF.

*signé du Directeur Territorial de SNCF RESEAU*

## Clap

plate-forme d'Evaluation des capacités linguistiques d'Orientation et de suivi

Le CLAP Sud-Ouest propose :

- \* un entretien d'accueil sur rendez-vous
- \* une évaluation des capacités linguistiques et savoirs de base
- \* une orientation et un suivi

**Sont concernée toute personne de plus de 16 ans non scolarisée, résidant sur le territoire de la zone d'intervention, souhaitant acquérir ou améliorer ses savoirs de base pour réussir ses projets professionnels ou personnels.**

*\* compréhension et expression du français oral et écrit, mathématiques*

*\* français, langue étrangère, alphabétisation, illétrisme, remise à niveau*

**Modalités/Accueil du public et pour obtenir un rendez-vous :**

Téléphone : 05 57 77 77 20 ou 07 50 59 95 71 ; courriel : [dplaird@clap-so.org](mailto:dplaird@clap-so.org)

**Zones d'intervention :**

Libourne : soit 33 chemin du Casse, soit 14, rue Jules Védrières ou 189 avenue du Maréchal Foch

Coutras : 1, rue Denis Cordonnier

Le réseau  
très haut débit  
public



Gironde  
Haut Méga

La fibre optique arrive sur la commune. Il se trouve qu'elle est peut-être déjà chez vous !

Vous pouvez consulter l'avancement du déploiement sur le site dédié à cet effet :

<https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite>

# INFORMATIONS MAIRIE

## au gymnase le dimanche 14 mai 2023 - REPAS DES AINES

*Vous avez plus de 65 ans et vous êtes inscrits sur les listes électorales ! alors venez partager un moment de convivialité.*

La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale vous invitent à les rejoindre pour nous retrouver autour d'une bonne table pour un après-midi festif.

Si vous n'avez pas reçu votre invitation faites le savoir.

Peut-être une anomalie de notre part ou vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales.

Pour les personnes qui ne disposent pas de moyen de locomotion indiquez-le lors de votre réponse.

**SAMEDI 8 juillet 2023**  
sur notre commune

passage du **TOUR DE FRANCE**

*itinéraire emprunté RD 674*

*de Les Peintures, et Les Eglisottes*

*(par Lacombe, La Croix du Breuil, Lanière, Bel Air) puis La Roche-Chalais.*

**quelques informations utiles :**

- fermeture de la route : vers 10 heures,
- passage de la caravane : vers 11h20,
- passage des coureurs : vers 13h30
- réouverture de la route 1/2 h après le passage de la voiture balai.

*Des points de restauration seront organisés le long de l'itinéraire.*

*Pour la sécurité de tous MERCI par avance de bien respecter les consignes*

**SAMEDI 13 Mai 2023**

**MARCHE**

au profit des enfants hospitalisés du Libournais

organisée par le Comité des Fêtes  
et le Centre Hospitalier de Libourne

**rendez-vous salle polyvalente de Monfourat**



renseignements :  
Régent GORRICHON  
au 06 67 71 93 217

**2 boucles :**

- 4 km : départ 10 heures
- 8 km : départ 9h15

**inscriptions sur place**

**participation :**

- 5 € minimum pour les adultes
- 2 € minimum pour les enfants

*Boisson servie au départ (café, chocolat)  
restauration au cours du trajet.  
Verre de l'amitié au retour*

**AU  
AU GYMNASSE**

des activités ludiques

**samedi 10 juin : JOURNÉE «DÉTENTE ET CONVIVIALITÉ»**

organisée sous le couvert du Comité des Fêtes avec le concours de l'ASEC de Coutras.

l'Amicale laïque, les Rochal'Twirl, ACCA des chasseurs et toutes associations sont invitées à participer à cette journée.

**avec le Comité Municipal des Fêtes**

**jeudi 13 juillet : BAL POPULAIRE** animé par Laurent Lecaille  
restauration avec des produits du pays  
au terrain de tennis : **FEU d'ARTIFICE**

**jeudi 27 juillet et jeudi 10 août : NOCTURNES GOURMANDES**  
animées par Cyril RODE et Dimitri VERNEUIL

**S**.O.S

**A DOMICILE  
ou EN LIGNE**

*secrétariat*

**AIDE ADMINISTRATIVE**

impôts, CAF, CPAM, Mairie, rédaction de courriers  
Saisie de rapport de stage, recherche internet

**ACCOMPAGNEMENT  
LOGICIELS BUREAUTIQUES**

aide WORD, EXCEL

**AIDE INFORMATIQUE**

intallation et mise en route ; petite réparation

**Celine DELUGIN**

**06 42 33 20 70**

**celine-delugin33@laposte.net**

**PLUI - HD**

**(plan local d'urbanisme intercommunal - habitat déplacement)**

Des réunions publiques à destination de la population sont organisées afin de présenter des éléments du diagnostic.

**Pour notre commune la réunion aura lieu le :  
mercredi 26 avril - 18 heures - salle polyvalente Monfourat**

Ces réunions n'ont pas pour objet de traiter des questions particulières (constructibilité ou non d'une parcelle) mais d'échanger sur l'état des lieux du territoire.